

## Avocette élégante

### *Recurvirostra avosetta*

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Recurvirostridés

Code Natura 2000 : A 132

#### Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Localisée



#### Description de l'espèce

Grand limicole noir et blanc inconfondable. Tête noire avec les joues blanches. Long bec noir retroussé. Dos, poitrine et ventre blanc avec deux grandes lignes noires sur les épaules. Ailes blanches à pointe noire et une grosse barre alaire noire. Pattes gris bleu.

#### Répartition en France et en Europe



L'Avocette élégante niche en Europe de la Suède au Bassin méditerranéen et vers l'Est jusqu'en Russie méridionale. En France, elle niche et hiverne sur pratiquement tous les départements littoraux. On la trouve occasionnellement à l'intérieur des terres.

La migration des populations françaises d'Avocette est mal connue. La plupart des oiseaux semble rester en France pour hiverner et sont rejoints par des oiseaux venant d'Europe du Nord. Une partie de la population française semble aussi hiverner en Espagne ou en Afrique du Nord.

#### Biologie et Ecologie

##### Habitats

Les Avocettes se rencontrent dans des milieux salés ou saumâtres. Elles privilégient les lagunes côtières et les marais salants où elles nichent en colonie plus ou moins importantes. Les sites de nidification sont des îlots ou des zones surélevées et peu végétalisées au milieu de prés, salés inondés. Les plans d'eau à proximité permettant l'alimentation doivent être de faible profondeur (environ 15 cm) et sont caractérisés par la présence de sédiments fins et meubles riches en matière organique.

##### Régime alimentaire

Les proies principales de l'Avocette sont les larves d'insectes (chironomes notamment), des vers polychètes et des crustacés. L'Avocette utilise la technique du « sabrage » de la vase pour faire remonter ses proies à la surface puis elle les capture d'un rapide coup de bec.

##### Reproduction et activités

Les Avocettes arrivent sur les lieux de reproduction début mars jusqu'à début mai. Elles semblent fidèles aux sites de reproduction. Le nid est une simple dépression creusée dans le sable et garnie de quelques matériaux divers (brindilles, coquillage) ramassés aux alentours. La ponte de 4 œufs intervient dès fin mars, et surtout en avril. Elle peut s'étaler exceptionnellement jusqu'en juillet. L'incubation est assurée par le mâle et la femelle durant 23 à 25 jours. Les poussins sont nidifuges c'est à dire qu'ils quittent très rapidement le nid pour gagner les zones d'alimentation où ils resteront jusqu'à leur indépendance, soit 6 semaines. **Migrations**

#### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population nicheuse européenne est évaluée entre 30 000 et 53 000 couples. Les Pays bas abritent la plus importante population nicheuse avec 9000 couples. Les autres pays importants pour la reproduction de l'espèce sont la France, le Danemark, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie.

La population française a été estimée à 2500 couples en 1998. La Charente maritime abrite une centaine de couple principalement sur Moëze et l'île de Ré.

En France et en hiver l'espèce se regroupe majoritairement sur une dizaine de sites : étangs montpelliérains, Golfe du morbihan... et sur le polder de Mortagne.

Globalement, la population nicheuse d'Avocette en France et en Europe augmentent depuis les années 70.

#### Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Sur le site, l'Avocette élégante n'est pas reproductrice mais seulement hivernante. L'espèce a pleinement profité de l'inondation du polder de Mortagne atteignant en janvier 2005 des effectifs de plus de 600 individus. Ces effectifs confèrent à cette zone un intérêt fort.

#### Menaces

La conservation de l'Avocette est liée d'abord à des problèmes touchant ses sites de nidification et secondairement à ses sites d'hivernage.

- Le dérangement lié à la trop forte pression cynégétique,
- La disparition des zones à inondation permanente.

#### Mesures de gestion conservatoire

La gestion conservatoire de l'Avocette passe par :

- La mise en place d'une gestion hydraulique adaptée sur les sites de nidification,
- la surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements,
- Réhabilitation des marais littoraux abandonnés en utilisant les modes d'exploitation traditionnels.